

## PARTICIPATION DE LA SANTÉ AU TRAVAIL À LA LUTTE CONTRE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

# Les SSTI prêts à vacciner plus largement

Depuis l'annonce, le 25 février dernier, par le Secrétaire d'Etat aux retraites et à la Santé au Travail M. Laurent Pietraszewski, de l'ouverture de la vaccination contre la Covid-19 en SSTI, de plus en plus de salariés éligibles ont accès à cette possibilité, au gré parfois des mêmes difficultés que connaissent les autres centres de vaccination répartis sur le territoire.

**A**près un démarrage contrarié par des problèmes d'approvisionnement et par la suspension temporaire du vaccin Astra Zeneca, indiqué par les autorités sanitaires pour la vaccination en SSTI, les professionnels de la Santé au Travail se sont engagés dans la campagne de vaccination contre la Covid-19, mobilisant leur personnel et leur logistique.

Ainsi, depuis le début de la campagne, de nombreux salariés ont ainsi pris rendez-vous pour être vaccinés au sein de leur Service de Santé au travail interentreprises ou autonomes. A la mi-avril, la presse nationale se faisait l'écho de plus de 300 000 personnes ayant bénéficié d'une injection.

Outre la mise en place rapide des plateformes de rendez-vous, les Services de Santé au Travail Interentreprises communiquent activement sur le lancement de la vaccination dans leurs centres, poussant notamment l'information via plusieurs canaux (réseaux sociaux, supports publicitaires municipaux...) afin de faire connaître cette possibilité aux salariés des entreprises adhérentes. La presse notamment locale s'est faite l'écho à la fois de leurs initiatives et de certaines difficultés pratiques (cf [Presanse.fr](https://www.presanse.fr) > **Actualités** > **Revue de presse**).

Lorsque cela est possible, l'organisation se fait aussi parfois au niveau régional. Ainsi plusieurs associations régionales du réseau Présanse ont partagé des moyens de communication. L'information est parfois très pratique, comme en Nouvelle Aquitaine où la possibilité de vaccination est répartie dans plus de 40 centres distincts. Une carte interactive pour retrouver facilement le centre le plus accessible pour chacun a ainsi été créée.



Vaccination d'un salarié éligible au Service de Santé au Travail AIST La Prévention Active (Puy de Dôme, 63)

Certains Services ont également mis à disposition des autres SSTI du réseau leurs outils de mise en place pour la campagne vaccinale. On rappellera à cette occasion qu'une rubrique dédiée sur le site de Présanse a été ouverte pour toutes les ressources relatives à la vaccination (plateformes de rendez-vous, protocoles, notes juridiques... cf p. 12 de ce numéro).

Chacun a dû composer avec les aléas d'approvisionnement et les doutes sur la sécurité du vaccin proposé. De nombreux rendez-vous ont ainsi été annulés, pénalisant l'activité des SSTI.

# SOMMAIRE

## ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

### 4 Réforme Santé au travail

Préparation de sa mise en œuvre

### 5 Enquêtes de branche

Plateforme ouverte jusqu'au 7 mai

### 6 Journée d'étude du 22 avril

Thèmes et modalités d'inscription

### 6 Assemblée Générale 2021

Appel à candidature des administrateurs

### 7 #LaPréventionEnActions

Vers une 3ème édition des Rencontres Santé-Travail

## DPST

### 8 Rencontre des professionnels Qualité

Restitution de la journée Qualité (1/2)

## ACTUALITÉS RH

### 10 Atelier RH

Retour sur l'Atelier Voie d'Accès à la Qualification en Médecine du Travail

## NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

### 11 Négociation collective de branche

Point d'étape (accord frais de déplacement et repas, avenant Pro-A...)

## MÉDICO-TECHNIQUE

### 12 Ressources pour les professionnels de Santé

Ouverture d'une rubrique "Vaccination" sur Presanse.fr

### 13 Carte CPS pour un usage lié à la Covid-19

Tutoriel de l'Agence Numérique en Santé pour la carte CPX

### 13 Vie des Groupes ASMT

De nouveaux membres intègrent les groupes FMP, Toxicologie et Usage de la donnée et éthique

### 14 Focus sur les dernières publications de l'INRS

Des ressources à destination des équipes pluridisciplinaires et des entreprises

## JURIDIQUE

### 16 Tenue des AG de SSTI pendant la crise sanitaire

Nouveau décret et prolongation du délai pour la tenue en visio

La campagne de vaccination prend progressivement de l'ampleur. Son lancement au sein des SSTI a été marqué par de nombreux aléas. Les livraisons limitées et incertaines des doses, la cible professionnelle restreinte, les doutes nés sur la sécurité du vaccin Astra Zeneca, ou encore les modalités peu adaptées pour commander les flacons, n'ont pas permis de donner à la contribution des SSTI sa pleine mesure jusqu'à présent.

Compte tenu des efforts importants consentis pour organiser cette vaccination dans le respect du secret médical partout en France, des obstacles qui se sont présentés, le tout dans le silence des prises de parole gouvernementales des jeudis, les professionnels des Services ont pu nourrir des sentiments plus ou moins amers.

Présanse a ainsi écrit à Madame Borne et à Monsieur Pietraszewski pour réaffirmer la mobilisation du réseau et pour alerter sur les difficultés opérationnelles auxquelles il était confronté. Il a également exprimé le souhait qu'un membre du gouvernement s'adresse aux responsables des SSTI pour leur exprimer directement les attentes et marquer ainsi une reconnaissance de leur implication.

Le Secrétariat d'Etat chargé des retraites et de la santé au travail a fait parvenir, via les Direccte, dans un courrier adressé à tous les acteurs de terrain et à leurs instances dirigeantes, un message appelant à leur mobilisation et soulignant l'importance de leur engagement.

Dans les suites, la presse locale s'est volontiers faite l'écho de la possibilité appréciée qu'offrait « la médecine du travail » aux personnes éligibles qui souhaitaient se faire vacciner. Et la presse nationale a su expliquer la réalité de la situation, en présentant objectivement les freins existants à une action de plus grande ampleur.

Les livraisons de doses en plus grand nombre, la possibilité de vacciner avec plusieurs types de vaccins, l'élargissement des personnes éligibles à la vaccination, militent pour un maintien de la mobilisation des SSTI. En dépit des aléas toujours possibles, la responsabilité l'impose. Cette disponibilité renouvelée assurera la meilleure valorisation de celles et ceux qui sont engagés.

Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

#### Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : [www.presanse.fr](http://www.presanse.fr)

Email : [info@presanse.fr](mailto:info@presanse.fr)

ISSN : 2606-5576

**Responsable de la publication :** Martial BRUN

#### Rédaction :

Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Sandra VASSY

#### Assistants :

Agnès DEMIRDJIAN, Patricia MARSEGLIA

**Maquettiste :** Elodie MAJOR



# ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Face à cette difficulté, on citera l'exemple du CSTG (32) qui s'est rapprochée de l'ARS et de la Préfecture pour devenir, avec le soutien de la Direccte, un centre de vaccination agréé et à ce titre, bénéficier d'une meilleure possibilité d'anticiper les commandes et d'un vaccin supplémentaire (Pfizer).

L'amélioration de l'approvisionnement, de sa régularité ainsi que l'élargissement des salariés éligibles à la vaccination devraient conduire à une montée en puissance de la contribution des SSTI à la campagne en cours.

Cette nouvelle participation à la lutte contre la pandémie succède à l'étape ayant consisté à apporter des conseils à plusieurs centaines de milliers d'entreprises pour poursuivre une activité tout en prévenant le risque de contamination, et à favoriser les tests de dépistage et le contact tracing.

La vaccination est donc appelée à se poursuivre, toujours à la demande du salarié et en suivant un protocole consultable sur le site du ministère du Travail ou sur Presanse.fr.

Elle pourra bénéficier de la disponibilité de l'ensemble des professionnels de santé des SSTI dont la mobilisation aurait pu être mise en cause par la fermeture des écoles. La garde de leurs jeunes enfants n'étant pas clairement prévue par les messages des autorités sanitaires.

Mais suite à l'intervention de Présanse à l'annonce des nouvelles mesures pour freiner l'épidémie, la Direction Générale du Travail a rapidement dissipé les doutes :

« En tant que les personnels des SST sont investis dans la lutte contre la pandémie notamment au titre du dépistage et de la vaccination, ils sont couverts par le 3e paragraphe de la liste des professionnels indispensables à la gestion de l'épidémie pour lesquels une solution d'accueil doit être proposée. »

Il est ainsi confirmé que les professionnels impliqués dans les campagnes de dépistage et de vaccination sont bien visés par cette possibilité. ■



## Ressources :

► **Toutes les ressources relatives à la vaccination en SSTI :**

<https://www.presanse.fr/>  
> [Ressources](#) > [Covid 19](#) > [Vaccination](#)

## Participation à la lutte contre la pandémie de Covid-19

Plusieurs membres et personnels de Services de Santé au Travail Interentreprises ont été reconnus et honorés par l'état pour leur travail et assistance dans la lutte contre la pandémie.

Ainsi M. Armand Reboh, Directeur Général de l'AST 67 (Strasbourg) et le Dr Els Driesens, médecin du travail au SIST 2A (Ajaccio) ont tous deux été décorés de l'ordre national du mérite. Mme Muriel Husset, Directrice Générale du Service Santé au Travail 72 (Le Mans) a reçu pour sa part la Légion d'honneur.

Citons aussi M. Philippe Rolland, Directeur Général du SIST 11 (Narbonne), qui sur recommandation de la préfète, invité aux festivités du 14 Juillet pour l'action de son SSTI au cours de la pandémie.

**Vaccination Covid-19 des salariés**

**Les Services de Santé au Travail de Nouvelle-Aquitaine pleinement engagés**

Contactez votre Service de Santé au Travail

**La vaccination est proposée :**

- déjà dans plus de **40 centres** pour être au plus près des entreprises
- par les **médecins et les infirmier(e)s en santé au travail**
- dans le cadre des **missions de prévention** auprès des entreprises adhérentes

**Les 21 Services de Santé au Travail Interentreprises de Nouvelle-Aquitaine** accompagnent 140 000 entreprises adhérentes et leurs 1,3 million de salariés pour la prévention des risques professionnels, le maintien dans l'emploi et la santé au travail de tous.

POUR MON ENTREPRISE MA PRÉVENTION DE PROXIMITÉ... MON SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Les Services sont regroupés au sein du réseau Présanse

presanse  
nouvelle-aquitaine

presanse-nouvelle-aquitaine.fr